



COMPTE RENDU N°18 REUNION DU CABINET DU 2 MARS 2022

L'an deux mil vingt-deux et le deux mars à dix heures, le Représentant personnel du Président de la République, chargé du suivi et de l'évaluation des plans et programmes (RPPR), a présidé une réunion de son cabinet.

Etaient présents :

- **Jean-Raymond DIRAT**, directeur du cabinet ;
- **Eugène ONDZAMBE-NGOYI**, conseiller aux politiques et programmes sociaux ;
- **Félicité Célestine OMPORO ENOUANY**, conseiller à la planification et à la prospective ;
- **Jean Anaclet MAMPASSI**, conseiller aux programmes et politiques économiques.

Etaient absents, les conseillers **Jean Roger OSSETE** et **Euloge ITOUA**, tous deux permissionnaires.

L'ordre du jour de la réunion comprenait les points suivants :

1. Adoption du compte rendu de la réunion du 23 février 2022.
2. Point de l'exécution des décisions de la réunion du 23 février 2022.
3. Réexamen de la feuille de route de mission de suivi et d'évaluation des programmes et projets ;
4. Réexamen des fiches standard de mission de suivi et d'évaluation des programmes et projets ;
5. Réexamen du format standard du rapport de suivi-évaluation.
6. Information sur la répartition des 153 projets identifiés en vue d'une collecte des données au mois de mars 2022.

7. Examen du calendrier indicatif des réunions trimestrielles à proposer aux partenaires au développement.

8. Divers.

1. Adoption du compte rendu de la réunion du 23 février 2022.

Le compte rendu de la réunion du 23 février 2022 a été adopté moyennant les corrections de forme du RPPR.

2. Point de l'exécution des décisions de la réunion du 23 février 2022

Le directeur du cabinet a été invité par le RPPR à présenter ce point.

A. Rappel des décisions

A.1. Transmettre la note de service de mise en place de la cellule de gestion des marchés de la Task-Force à l'Agence de régulation des marchés publics, en même temps que le plan de passation des marchés publics.

A.2 Réécrire la feuille de route de mission de suivi et d'évaluation des projets suivant les indications du RPPR.

A 3. Réécrire la fiche standard de suivi et la fiche standard d'évaluation des plans, programmes et projets conformément aux instructions reçues.

A.4. Organiser la collecte des données sur la mise en œuvre des 153 projets identifiés, en vue de produire un premier rapport de leur suivi et évaluation à la fin du mois de mars 2022.

A.5. Réécrire le projet de format de rapport standard de suivi-évaluation suivant la structuration indiquée par le RPPR.

A.6. Organiser le cadre de concertation avec les partenaires au développement, au travers des tâches suivantes :

- écrire aux partenaires pour leur proposer la tenue de réunions trimestrielles de suivi et d'évaluation des projets en cours d'exécution ;

- obtenir des partenaires la désignation de leurs points focaux ;
- préparer un calendrier indicatif des réunions avec les partenaires.

B. Exécution des décisions

B.1. La note de service de mise en place de la cellule de gestion des marchés de la Task-Force et le plan de passation des marchés sont en voie de transmission à l'ARMP. La demande de lancement de l'appel d'offres pour l'acquisition du logiciel de suivi-évaluation des programmes et projets suivra ultérieurement.

B.2. La feuille de route de mission de suivi et d'évaluation a été réécrite. Elle est inscrite à l'ordre du jour de la réunion de ce 2 mars 2022.

B.3. Les fiches standard de suivi et d'évaluation des plans, programmes et projets ont été reprises. Elles sont soumises à l'examen de la réunion du cabinet de ce jour.

B.4. Il a été procédé à la répartition des 153 programmes et projets identifiés entre les conseillers et les chargés d'études, afin que chacun travaille à obtenir des informations sur leur mise en œuvre.

Les conseillers et les chargés d'études devront rendre compte des données collectées au plus tard le 18 mars 2022, en vue de leur examen à la réunion hebdomadaire du cabinet du 30 mars 2023.

B.5. Le projet de rapport standard d'évaluation des plans, programmes et projets a été réécrit. Il est inscrit à l'ordre du jour de la réunion de ce 2 mars 2022 pour adoption.

B.6. Des lettres ont été adressées aux partenaires au développement pour leur proposer :

- la tenue de réunions trimestrielles de suivi et d'évaluation des programmes et projets en cours d'exécution ;
- la désignation de leurs points focaux et l'indication de ceux du cabinet du RPPR;

A l'issue de la présentation du directeur du cabinet, le RPPR a demandé des précisions sur l'exécution de certaines décisions, notamment :

- **B4.** la désignation des conseillers et chargés d'études auxquels les programmes et projets ont été affectés et le mode opératoire retenu pour la collecte des données ;
- **B6.** l'indication des partenaires ayant reçu des lettres, la date d'expédition de ces lettres et les éventuelles réponses reçues.

En réponse, le directeur du cabinet a donné des précisions sur la répartition des 153 programmes et projets entre chacun des conseillers et chargés d'études qui sont tous concernés par l'opération. Cette répartition sera prochainement formalisée par une note de service.

Sur le mode opératoire, le directeur du cabinet a précisé que les données seront collectées à deux niveaux : auprès des institutions (ministères et autres) en charge de l'exécution des programmes et projets et des structures du ministère des finances (direction générale du budget et direction générale du trésor).

Enfin, le conseiller à la planification et à la prospective a indiqué que les lettres destinées aux partenaires au développement avaient été déposées ce même jour 2 mars 2022.

3. Réexamen de la feuille de route de mission de suivi et d'évaluation des programmes et projets.

Le RPPR a fait observer que la nouvelle écriture du projet de feuille de route n'a pas entièrement tenu compte des instructions données lors de la dernière réunion.

Le RPPR a instruit de retravailler le projet en suivant le plan indiqué ci-dessous :

A. Une introduction qui indiquera :

- l'intérêt de la feuille de route (à quoi sert-elle ?) ;

- à qui s'adresse la feuille de route ;
- quel en est le contenu (ses caractéristiques) ;
- comment devra t-on s'en servir ?

B. Le corps de la feuille de route qui comprendra trois parties :

- une première partie portant sur la préparation de la mission de suivi-évaluation (phases 1,2 et 3 du tableau) ;
- une deuxième partie décrivant le déroulement de la mission (phases 4,5 et 6 du tableau) ;
- une troisième partie portant sur la restitution des conclusions de la mission de suivi évaluation (phases 7,8,9 du tableau).

C. Une conclusion qui fera la synthèse du développement des trois étapes du point B.

4. Réexamen des fiches standard de mission de suivi et d'évaluation des programmes et projets.

A. Fiche standard de suivi des programmes et projets

Le RPPR a donné des indications sur les corrections de forme à apporter au document.

B. Fiche standard d'évaluation des programmes et projets

En plus des corrections de forme du document, le RPPR a instruit de travailler à la formulation des indicateurs quantitatifs pour l'évaluation de la performance, de l'efficacité et de l'efficience des programmes et projets.

5. Réexamen du format standard du rapport de suivi-évaluation

Le RPPR a apporté des corrections à la proposition du format standard du rapport présenté.

Il a notamment instruit de structurer la première partie relative à la situation de la mise en œuvre des programmes et projets en deux séquences :

- a) une revue d'ensemble de tous les programmes et projets à suivre et à évaluer identifiés, en vue de donner une vision globale de l'exécution sur le terrain ;
- b) une revue projet par projet en vue de donner le détail de la conduite de chaque programme et projet réalisé.

Le RPPR a également demandé d'ajouter, à la III^{ème} partie, des tâches se rapportant à la réflexion critique.

Il a, par ailleurs, demandé de donner des précisions sur la formulation des recommandations (quatrième partie) qui devra indiquer ce sur quoi elles portent, notamment la mention de ce qui doit être entrepris pour renforcer le succès ou remédier à l'échec du programme ou du projet. Il s'agira également de tirer des leçons d'ensemble et de chaque cas particulier.

6.Répartition des 153 projets identifiés en vue d'une collecte des données au mois de mars 2022.

Le directeur du cabinet a rappelé avoir anticipé le compte rendu des résultats de la réunion ayant regroupé les conseillers du RPPR et les chargés de mission dans son exposé sur la présentation du point 2 de l'ordre du jour.

Il a précisé que cette répartition sera formalisée par une note.

7.Examen du calendrier indicatif des réunions trimestrielles avec les partenaires au développement

Après la présentation du projet de calendrier indicatif des réunions avec les partenaires au développement par le conseiller à la planification et à la prospective, le RPPR a donné des indications en vue d'une nouvelle saisine des partenaires pour :

- proposer les périodes indicatives de tenue des réunions trimestrielles ;
- désigner les points focaux qui travailleront à l'élaboration des projets d'ordre du jour et des relevés des conclusions des réunions.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et aucun point n'étant inscrit au titre des divers, le RPPR a levé la séance à 11heures 20 minutes.

Fait à Brazzaville, le 2 mars 2022

Le secrétaire de séance

Le directeur du cabinet

Eugène ONDZAMBE-NGOYI

Jean-Raymond DIRAT